



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG SUISSE  
UNIVERSITÄT FREIBURG SCHWEIZ



FORMATION CONTINUE  
WEITERBILDUNGSSTELLE

---

**CERTIFICAT EN GESTION DE DOCUMENTATION ET DE  
BIBLIOTHÈQUE  
2004-2005**

**Évolution de la profession de bibliothécaire :  
approche socio-historique**

Fania Khan Mohammad  
Genève

30 septembre 2005

**TRAVAIL FINAL DE CERTIFICAT**

Déposé auprès de

Madame Jacqueline Monbaron-Houriet, Département des sciences de l'éducation, Université de Fribourg, responsable scientifique du module " Gestion du changement et de la qualité "

Ce travail a pour but de traiter de la profession de bibliothécaire<sup>1</sup> à travers les siècles, de sa création à la période actuelle, selon une approche socio-historique. Un repérage des changements, des évolutions technologiques ainsi que des constantes sera effectué afin de permettre au lecteur de se faire une opinion sur l'histoire de la profession ainsi que des événements qui, au cours des siècles, ont fait de cette dernière celle que nous connaissons actuellement. Ce développement va finalement mener à se poser la question de savoir si la profession de « bibliothécaire » va survivre et si oui, quelles seront les formes sous lesquelles cette dernière va être exercée.

---

<sup>1</sup> J'utiliserai, dans ce travail, le masculin pour qualifier le/la bibliothécaire, mais ce terme s'entend également au féminin.

**Table des matières.**

<b>1.- Introduction</b>	<b>4</b>
1.1 Thème	4
1.2 Méthodologie	4
<b>2. Le bibliothécaire de l'Antiquité au 20<sup>e</sup> siècle</b>	<b>5</b>
2.1 Antiquité	5
2.2 Moyen-âge	6
2.3 Des Temps Modernes au 20 <sup>e</sup> siècle	7
<b>3.- Le bibliothécaire contemporain</b>	<b>10</b>
3.1 Développement des bibliothèques	10
3.2 Un professionnel aux atouts multiples	13
3.3 Nouveaux supports, nouveaux outils : nouveaux métiers	15
3.3.2 De la conservation à l'accessibilité	16
3.4 Émergence de l'utilisateur	18
<b>4. Conclusion : fin du métier de bibliothécaire ?</b>	<b>19</b>

## **1.- Introduction**

### **1.1 Thème**

Le métier de bibliothécaire est un des métiers des métiers les plus anciens et peu de personnes à travers le monde n'ont une idée précise de ce à quoi il se réfère.

Il apparaît que ce métier, de par les évolutions technologiques et l'ouverture des bibliothèques au grand public, a beaucoup évolué. En effet, entre la grande bibliothèque d'Alexandrie et les centres de documentation actuels, quelle est la part du travail du bibliothécaire qui est restée identique ? A priori, pas grand chose, mais une telle affirmation oublierait trop rapidement que la base du travail du bibliothécaire demeure.

Dans mon travail, je vais traiter un sujet qui a très peu été étudié par les auteurs francophones, et faire un survol de l'évolution du métier de bibliothécaire de l'Antiquité au 21<sup>e</sup> siècle. Pour chacune des périodes, je vais m'efforcer de faire ressortir, en me basant sur une brève présentation des bibliothèques de l'époque et des fonds traités, le profil du bibliothécaire. De la sorte, le travail du bibliothécaire, sa formation ainsi que son rapport aux livres vont être évoqués. Mon travail aura pour but de faire ressortir comment le travail du bibliothécaire a évolué et s'est adapté aux diverses formes d'information au cours des siècles. A travers la présentation de la profession de bibliothécaire, les constantes ainsi que les changements dans le traitement de l'information vont être traités. Cela nous mènera à envisager les nouvelles spécialisations de la profession qui se sont développées durant le siècle passé. Par respect des consignes concernant l'étendue de ce travail, seul le cas des documentalistes sera étudié.

Pour conclure cette étude, je me demanderai quelle sera la place du bibliothécaire de demain et si nos enfants pourront connaître une bibliothèque ainsi qu'un bibliothécaire tel que nous les connaissons aujourd'hui.

### **1.2 Méthodologie**

Pour effectuer cette étude, je me suis basée sur différents écrits rédigés à ce jour sur l'histoire de la profession de bibliothécaire.

Suite à ma recherche de sources et de documents sur lesquels m'appuyer pour rédiger ce travail, je me suis rendue compte que peu nombreux sont ceux qui traitent du sujet à travers toutes les périodes de l'histoire et de façon globale.

En ce qui concerne les sources de mon travail, j'avais comme ambition de me baser beaucoup plus que je ne l'ai fait sur le référentiel des professions de l'information-documentation édité par l'ADBS en 2001 ainsi que sur l'Euro référentiel I&D. Cependant, je n'ai pas pu exploiter ces sources autant que je l'avais prévu. En effet, parler de l'histoire de la profession en vingt pages est déjà une entreprise difficile, aussi y intégrer la dimension de référentiel de la profession de manière approfondie s'est avérée impossible.

Ma démarche méthodologique a donc été la suivante :

- a.- Lecture et prise de notes
- b.- Analyse  
Celle-ci m'a permis d'établir des constats sur l'évolution du métier ainsi que sur ses constantes.
- c.- Rédaction de l'étude

## **2. Le bibliothécaire de l'Antiquité au 20<sup>e</sup> siècle**

### **2.1 Antiquité**

Les deux grandes bibliothèques d'importance dans l'Antiquité sont celles d'Alexandrie et celle ayant appartenu à Assurbanipal<sup>2</sup>, roi d'Assyrie<sup>3</sup> (668-626 Av. J.-C.). La première a été fondée par Alexandre le Grand<sup>4</sup> au début du troisième siècle avant J.-C. dans le but de diffuser la langue et la civilisation grecque à travers les contrées conquises par le grand général. Cette bibliothèque, la plus grande de l'époque, contient plus de 200000 rouleaux de papyrus. Le travail du bibliothécaire de l'époque est alors de transcrire, copier et faire en sorte que tout document ayant été produit quelque part dans l'Empire d'Alexandre ait sa copie en grec dans la bibliothèque. Elle est en quelque sorte la bibliothèque nationale grecque. Aussi, peut-on dire que cette dernière doit avoir contenu la majeure partie de la littérature de la période.

La seconde bibliothèque d'importance, celle d'Assurbanipal, a été érigée à Ninive<sup>5</sup>, entre 669 et 631 av. J.-C. Elle a été créée par le roi, qui se glorifie d'avoir un grand savoir et envoie ses agents dans toutes les parties de son Empire afin de collecter des enregistrements écrits sur toutes sortes de sujets. De la sorte, cette bibliothèque contient à l'époque plus de 30000 tablettes d'argile sur des domaines aussi variés que des textes religieux, de prières, l'histoire, l'astronomie, la géographie, les mathématiques ou encore les légendes.

A cette période, les bibliothèques sont des centres de pouvoir, parce que la connaissance est, et a toujours été, le pouvoir.

Ces deux bibliothèques montrent bien l'esprit qui guidait les fondateurs de ces dernières à l'époque. En effet, ils ont recherché, par la bibliothèque, à connaître le monde qui les entourait et créer un lieu de connaissance universelle des peuples ainsi qu'un lieu sauvegardant les écrits de l'époque. Cette vision n'a pas eu de pareil dans les siècles suivants et il faudra attendre les fonds nationaux du 19<sup>e</sup> siècle pour rencontrer une telle vision du rôle des bibliothèques.

---

<sup>2</sup> Assurbanipal ou Ashurbanipal a été roi d'Assyrie de 669 av. J.-C. à 627 av. J.-C. Il a été le dernier grand roi de l'Assyrie antique. Il est connu comme l'un des rares souverains sachant lire et écrire. Pendant son règne, la renommée assyrienne ne fut pas seulement due à sa puissance militaire, mais aussi à sa culture et à son art.

<sup>3</sup> Le royaume assyrien s'étendait sur les quatre pays actuels que sont la Syrie, la Turquie, l'Iran et l'Irak.

<sup>4</sup> Alexandre le Grand ou Alexandre III de Macédoine (21 juillet 356 av. J.-C.–13 juin 323) est un grand conquérant de l'Antiquité. Il est le fils de Philippe II de Macédoine, et est devenu roi de Macédoine en 336 av. J.-C. Il a été l'un des plus grands conquérants de l'Antiquité et a fondé notamment Alexandrie en 331 av. J.-C..

<sup>5</sup> Ninive se trouve à l'heure actuelle non loin de la ville de Mossoul en Irak.

"L'approvisionnement des bibliothèques se fait par achat, par copie, par don ou encore par don de manuscrits" (Lapèlerie, François, 1998, p. 68). Tous ces travaux, copies de textes originaux ou élaboration de catalogue, sont faits à la main. D'où la nécessité pour le bibliothécaire de l'époque d'avoir une belle écriture.

L'accès à la bibliothèque, durant cette période, est relativement large. Cette dernière est ouverte aux érudits, qu'ils soient officiels ou non officiels. En Grèce, au 3<sup>e</sup> siècle avant J.-C., les bibliothèques sont des bâtiments communs et n'importe quel citoyen des grandes cités grecques peut y faire des recherches. Dans l'Empire romain, le fait d'ériger des bibliothèques est un outil du pouvoir. Chaque empereur a construit sa propre bibliothèque qui est ouverte à tous. Cependant, il faut bien noter qu'en étant ouverte à tous, elle l'est surtout à ceux sachant lire, ce qui correspond à une faible frange de la population romaine.

Le bibliothécaire antique est un érudit. Dans l'Égypte ancienne, cette fonction se transmet de père en fils. Le bibliothécaire est un homme très éduqué et souvent possédant une haute position politique ou religieuse (selon l'endroit où il exerce sa profession). Il a été formé durant de nombreuses années auprès de son maître, il possède un diplôme de scribe, doit connaître de nombreuses langues et être spécialisé dans un domaine précis des sujets traités par la bibliothèque. Dans la Rome antique, la fonction de *bibliothecarius* devient une affectation politique. Nul besoin n'est d'avoir une formation spécifique pour cela si ce n'est d'être une personne éduquée.

Très tôt déjà, les bibliothécaires se sont rendus compte du besoin d'avoir un catalogue leur permettant de rechercher de façon rapide les différentes œuvres que recèle leur bibliothèque. Dans la bibliothèque d'Assurbanipal, chaque tablette d'argile est cataloguée par sujet. De même, tout papyrus de la bibliothèque d'Alexandrie est enregistré par type d'œuvre (épique, dramatique, droit, philosophie, histoire, rhétorique, travaux divers), puis à l'intérieur de chaque entrée, sous le nom de l'auteur puis chronologiquement.

## **2.2 Moyen-âge**

Dans la chronologie des bibliothèques, la période suivante la plus significative est le Moyen-âge. En effet, la chute de l'Empire romain et l'émergence des tribus barbares n'ont pas favorisé, durant quelques siècles, le développement des bibliothèques. Pendant environ 1000 ans, la bibliothèque européenne typique a été constituée d'une petite collection de manuscrits, laborieusement copiés et gardés jalousement, dans divers monastères. Les collections ainsi constituées sont, pour la plupart, faites d'ouvrages religieux. La règle disant que chaque monastère doit posséder au moins un ouvrage par moine, on peut ainsi évaluer la taille des bibliothèques. Ce nombre atteint, l'accroissement de la bibliothèque est relativement lent. A cette période, les ouvrages se trouvent sous la forme de manuscrits, écrits ou parchemins, en forme de codex.

Petit à petit, du 12<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle, les bibliothèques monastiques perdent leur importance au profit de celles des cathédrales. Ainsi, le nombre des ouvrages que

ces dernières recèlent est plus élevé ; on passe de quelques centaines à quelques milliers.

Les bibliothèques à l'époque du Moyen-âge, de par leur statut, ne sont nullement ouvertes au tout venant. En effet, dans la plupart des bibliothèques, le prêt est purement et simplement hors de question. La consultation sur place est parfois autorisée, mais n'est ouverte qu'à une petite proportion de la population, la majorité n'étant pas lettrée. A cela, nous pouvons ajouter que le manque de rang ou de statut élevé, le fait de n'être pas connu de l'institution sont des facteurs qui en freinent également l'accès. Nous pouvons expliquer cette protection extrême des bibliothécaires de l'époque par le fait que chaque livre contenu dans la bibliothèque est unique et a été produit suite à une copie longue et laborieuse.

A l'époque, le rôle du bibliothécaire, qui est habituellement un moine qui a montré de l'intérêt pour le métier et n'a, de la sorte, aucune formation de bibliothécaire, est de prendre soin des livres, les brocher et les communiquer à celui qui en a besoin. Au besoin, il lui faudra également en écarter celui qui n'en est pas digne. Il doit maintenir ordre et propreté dans la bibliothèque et est responsable de l'enrichissement des fonds. Sous l'impulsion d'un père abbé, d'un évêque ou d'un prince se met en place une politique d'acquisition, d'échange et de reproduction. Ainsi, le bibliothécaire est le plus souvent en même temps responsable de l'atelier des copistes, le *scriptorium*. Il lui incombe également d'établir le bon ordre des ouvrages qui lui ont été confiés. Pour ce faire, les classifications par sujet sont utilisées (ouvrages en latin/autres, ouvrages théologiques/autres, ouvrages théoriques...). Il faut cependant noter qu'à l'époque, le catalogage n'existe pas seulement pour retrouver les ouvrages, mais surtout en tant qu'inventaire du stock de la bibliothèque. La gestion du prêt (quand le prêt est autorisé) se fait sur une simple feuille de papier sur laquelle on biffe le nom de l'emprunteur au retour du volume.

### **2.3 Des Temps Modernes au 20<sup>e</sup> siècle**

En 1627, Gabriel Naude publie "Avis pour dresser une bibliothèque". Il s'agit du premier traité sur les sciences de la bibliothèque. Un des principes sur lequel se base son ouvrage, qui deviendra un des leitmotivs des bibliothécaires actuels, est que le bibliothécaire est avant tout un éducateur. Il faudra cependant attendre encore quelques 300 ans avant que cette vision ne se développe dans les bibliothèques du monde entier.

A la fin du Moyen-âge, grâce à l'invention de Gutenberg, on voit apparaître les premiers livres imprimés. Cela va radicalement changer l'accès au savoir ainsi que la place des bibliothèques dans la société. Il faudra cependant attendre qu'au 19<sup>e</sup> siècle pour voir un réel développement de la production d'ouvrages de toutes sortes. Une telle diffusion de livres augmente donc le nombre de lettrés, promeut plus largement le goût pour la culture littéraire et ouvre les portes à la connaissance. « Les manuels scolaires, les dictionnaires et les encyclopédies, la littérature et les belles lettres constituent les grands axes de l'édition » (Hecquard, 1996, p. 27). L'apparition du livre imprimé aura également comme conséquence pour le bibliothécaire, de mettre encore plus ses notions de sélection et de choix, et les compétences intellectuelles qui y sont rattachées, au centre de son activité. Nous pouvons même aller jusqu'à

dire que l'apparition du livre imprimé va constituer un choc majeur dans l'évolution de ce qu'il faut appeler à partir de là, le métier de bibliothécaire, et précipiter la naissance de la bibliothéconomie.

Le 18<sup>e</sup> siècle voit le développement, à travers toute l'Europe, des bibliothèques nationales. La grande majorité de ces dernières sont créées sur la base de regroupement de plusieurs fonds de bibliothèques. Les bibliothèques monastiques, suite aux révolutions successives, y déposent leurs ouvrages, de nombreux collectionneurs individuels lèguent leurs collections et elles deviennent les dépôts des textes légaux. En confisquant les biens du clergé et des nobles émigrés, la Révolution française constitue la base des bibliothèques municipales et des bibliothèques d'enseignement du 19<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, un mouvement associatif développe des bibliothèques populaires. A cette période, le rôle du bibliothécaire peut se résumer ainsi : agrandir le stock de sa bibliothèque. Ce dernier n'est pas un professionnel de la documentation, et n'a en principe aucune expérience préalable de bibliothéconomie. Il est uniquement un serviteur du comité local responsable de la bibliothèque. Cependant, à l'époque, l'Encyclopédie de 1751, donne une bonne définition du bibliothécaire : « celui qui est préposé à la garde, au soin, au bon ordre, à l'accroissement des livres d'une bibliothèque. Il y a peu de fonctions littéraires qui demandent autant de talent. Celle de bibliothécaire d'une grande bibliothèque telle, par exemple, de celle du Roi, suppose la connaissance des langues anciennes et modernes, celle des livres, des éditions et de tout ce qui a rapport à l'histoire des lettres, au commerce de la librairie et à l'art typographique » (Arot, 2000, p.34).

La Troisième république, à partir de 1871, va s'intéresser davantage aux bibliothèques universitaires pour lesquelles est créé en France, en 1879, un certificat d'aptitude à la fonction de bibliothécaire.

Cela répond à un besoin des bibliothécaires de l'époque. En effet, la fin du siècle voit se développer, à travers toute l'Europe, cette envie de reconnaissance et de mise en valeur de la profession. En 1859, Edward Edwards publie "Memoirs of libraries". Dans cet ouvrage, l'auteur présente un profil du bibliothécaire de l'époque : "[each librarian] must be (1) a lover of books, (2) a man of methodical habits and of an organizing mind; (3) a man of genial temper and of courteous demeanour. Edwards continues this modest approach by complaining that to the common eye, the duties of librarianship look much easier than they are. He comments that librarianship requires a personal discipline of very harsh kind, since it appears to be thankless task, difficult to perform well and rarely appreciated by those outside of profession" (Thompson, 1977, p. 110-111). Grâce à cet exemple, nous pouvons voir que le sentiment de manque de reconnaissance que ressentent actuellement de nombreux bibliothécaires et sur lequel je reviendrai, n'est nullement nouveau et existait déjà dans la profession il y a de cela 250 ans.

Avec l'introduction de la classification de Melvil Dewey<sup>6</sup> en 1876, des premiers manuels professionnels, avec l'émergence d'un groupe professionnel, la création de l'American Library Association en 1876 et celle de l'Association des bibliothécaires français (ABF) en 1906, le métier de bibliothécaire se dessine plus clairement aux yeux de tous. Dès sa création, l'ABF œuvre à l'unification et à la reconnaissance du métier de bibliothécaire. Cela se traduit par des actions continues en matière de formation initiale des personnels, par la promotion de la bibliothéconomie et de la lecture publique.

Le métier de bibliothécaire a ainsi connu différents états au cours des siècles. Dans l'Antiquité, les bibliothécaires sont des érudits qui vivent à rassembler et à classer des documents. Au Moyen-âge, la fonction de conservation est encore plus évidente comme en témoigne l'organisation spatiale des bibliothèques de monastères qui ne possèdent pas de salle de lecture, mais un simple magasin de livres, ou celles des bibliothèques universitaires, dont les livres posés à plat sur des pupitres inclinés sont attachés par une chaîne. Selon Thompson (ibid. p.104), c'est à cette période que les bibliothécaires ont pris leurs plus mauvaises habitudes en ce qui concerne la protection extrême des fonds<sup>7</sup>. Pendant les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, le bibliothécaire demeure un érudit qui satisfait les besoins intellectuels de l'élite lettrée : celui-ci vient sur place consulter la documentation. Il faut attendre le 19<sup>e</sup> siècle pour observer un changement radical de l'attitude d'une fraction des bibliothécaires à l'égard de l'institution. La révolution française, en promouvant l'égalité et bouleversant les cadres sociaux a inspiré les bibliothécaires par des idéaux démocratiques. Ces derniers entendent mettre les richesses de la bibliothèque, qui restaient jusque-là le privilège d'un petit nombre, à la disposition de tous, et se proposent de communiquer les connaissances grâce à l'exploitation et à l'utilisation des ressources de la bibliothèque. A côté du bibliothécaire érudit et bibliophile, dont la fonction principale avait été la conservation des trésors intellectuels de l'humanité, apparaît le bibliothécaire éducateur qui considère l'institution comme un précieux instrument de formation et se met au service du public pour le guider. Cela illustre très clairement un des principes premiers de la bibliothéconomie qui est que les bibliothèques ont toujours été et resteront créés par la société de laquelle elles sont issues.

Au terme de cette première partie décrivant le métier de bibliothécaire jusqu'au 20<sup>e</sup> siècle, nous pouvons déjà en relever quelques constantes.

Le premier point à mettre en exergue est qu'un bibliothécaire doit être une personne éduquée et avoir été formée à ce travail. Nous retrouvons cette constante surtout

---

<sup>6</sup> Melvil Dewey (10 décembre 1851- 26 décembre 1931). De 1874 à 1877, il travaille comme aide-bibliothécaire à la bibliothèque du Amherst College. C'est là qu'il conçoit la classification décimale de Dewey en 1876.

Il part ensuite à Boston, où il fonde The Library Journal, qui devient un influent agent pour le développement des bibliothèques en Amérique du nord. Avec son ami et collègue Charles Ammi Cutter, il participe aux débuts de l'American Library Association (ALA), dont il est élu président en 1890 et en 1892. En 1883, il devient bibliothécaire du Columbia College et fonde peu après l'école de bibliothéconomie de Columbia, qui est la plus ancienne institution de formation de bibliothécaires au monde. Cette école, qui connaît un grand succès déménagement à Albany en 1890 et devient la New York State Library School. De 1888 à 1906, Melvil Dewey dirige la New York State Library School et, de 1888 à 1900, il est également le secrétaire de l'université de l'État de New York.

<sup>7</sup> En effet, l'accès aux ouvrages est limité aux ayants droit, les ouvrages sont protégés par des chaînes et le bibliothécaire est fermé à toute innovation.

dans l'Antiquité, ou le bibliothécaire doit être un scribe, connaître de nombreuses langues et être un apprenti des anciens bibliothécaires avant d'être lui-même en charge d'un fonds. Au Moyen-âge également, cette caractéristique est importante. A l'époque, par définition, un moine est plus éduqué qu'une majeure partie de la population et il doit suivre l'enseignement des anciens religieux. Nous pouvons cependant noter que la période du début des temps modernes verra un manque flagrant de professionnalisation du métier. Cela va être finalement un point positif pour l'évolution du métier. En effet, cela va obliger le bibliothécaire, à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, à poser les bases de sa future reconnaissance.

Le second point est que le rôle du bibliothécaire ne peut être important que si ce dernier est pleinement intégré dans le système social et politique qui prévaut. Dans l'ancienne Égypte, être bibliothécaire est une charge importante qui est conjuguée à un rôle politique. Au Moyen-âge, la bibliothèque du monastère est dépendante du seigneur. De tout temps, il y a une subordination de la bibliothèque aux pouvoirs.

Le troisième point qui persiste à travers toutes les périodes traitées –avec cependant une importance moins grande au Moyen-âge- est que la mission du bibliothécaire est d'augmenter le fonds de sa bibliothèque.

Le dernier point à mentionner est que le bibliothécaire doit garder un ordre qu'il connaît dans sa bibliothèque. Jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, cet ordre est surtout important pour que lui-même retrouve ses livres et connaisse l'importance de son fonds, mais avec l'ouverture à plus grande échelle des bibliothèques et le nombre croissant d'ouvrages, cela devient indispensable afin que les utilisateurs s'y retrouvent.

Nous allons essayer de voir, dans la seconde partie de ce travail, si ces constantes, malgré l'énorme évolution qu'a connu le métier au cours du 20<sup>e</sup> siècle, se retrouvent ainsi que les nouvelles formes de métier qui se sont développées durant la même période.

### **3.- Le bibliothécaire contemporain**

#### **3.1 Développement des bibliothèques**

A la charnière entre le 19<sup>e</sup> et le 20<sup>e</sup> siècle, on voit émerger, sous la pression de certains secteurs industriels et scientifiques, une discipline nouvelle : la documentation. En effet, Paul Otlet<sup>8</sup> fonde avec Henri La Fontaine<sup>9</sup>, à Bruxelles, l'Institut international de bibliographie, avec le projet de constituer un répertoire bibliographique universel. Ils sont à l'origine de la classification décimale universelle (CDU) et ont beaucoup fait pour la normalisation du catalogage ; initiant le dépouillement des périodiques, dissociant l'information de son support, ils sont les

---

<sup>8</sup> Paul Otlet (1868-1944) Bibliographe belge. Il se distingue par ses travaux en matière de bibliographie avec la création en 1895 de l'Office international de bibliographie grâce auquel il mettra en place le système de classification décimale universelle (CDU) et le standard de 125 sur 75 mm imposé aux fiches bibliographiques, toujours en vigueur dans les bibliothèques du monde entier.

<sup>9</sup> Henri La Fontaine (1854 – 1943) Sénateur socialiste d'envergure. Grand voyageur, admirateur de Wagner, alpiniste et franc-maçon, La Fontaine œuvra sa vie durant pour un monde de justice et de paix. Il reçut la consécration officielle en 1913 avec le prix Nobel de la paix.

initiateurs de bien des techniques de la documentation. Nous en parlerons plus en avant dans le chapitre consacré à la documentation.

Les bibliothèques connaissent un réel développement au 20<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de l'Américain Melvil Dewey et du Français Eugène Morel<sup>10</sup>. Ce développement s'amplifie à partir des années 1970, en relation avec l'augmentation du pourcentage de la population poursuivant des études supérieures, la politique culturelle de l'État et des collectivités territoriales et les possibilités offertes par l'informatique.

Depuis la fin des années 70, la profession de bibliothécaire a connu une révolution majeure à la mesure de l'évolution des technologies de l'information et de la communication (T.I.C). On pourrait même dire que la bibliothéconomie est un des domaines de l'activité humaine qui a subi le plus de changements importants ces dernières années si l'on songe que l'on est passé du fichier cartonné aux bases de données hypertexte en à peine quelques décennies.

Actuellement, un chercheur, peu importe l'endroit où il se trouve dans le monde, peut accéder à l'information scientifique et spécialisée de son choix en un clic de souris. Il lui suffit d'avoir en sa possession un ordinateur et de connaître un tant soit peu la méthodologie de recherche de l'information. De plus, par ce biais, il peut avoir accès à une variété d'informations (textuelles, audiovisuelles, numériques etc.). Cette évolution a exigé de la part des membres de la profession une importante capacité d'adaptation, puisque les transformations sur les plans technologique, informationnel et organisationnel sont apparues à un rythme soutenu jusqu'à ce jour.

Le premier point à développer est que le bibliothécaire ne peut plus envisager son métier tout seul. En effet, « la prolifération des écrits et des sources d'information sur le réseau oblige à considérer la responsabilité du bibliothécaire et les valeurs qui la fondent non plus selon une stricte approche individuelle, mais bien comme une entreprise collective. Au point où la coopération ne doit plus être envisagée comme une nécessité d'ordre technique, mais comme la condition désormais indispensable à un exercice du métier qui se veuille conforme aux principes d'encyclopédisme et d'impartialité aussi bien qu'au souci de proposer des informations intellectuellement valides » (Arot, 2000, p. 35). Le principe de l'externalisation partielle est aujourd'hui globalement accepté pour le traitement des documents.

Le second point est que dorénavant, le bibliothécaire n'est plus celui qui est capable de fournir la réponse directement, ce qui nécessitait de tout connaître dans le domaine considéré, et d'avoir une bonne mémoire ; il est celui qui maîtrise une méthode d'investigation. Celle-ci, quel que soit le domaine concerné par l'interrogation, aussi varié soit-il, doit lui permettre de trouver la réponse adéquate. Il est ainsi devenu un expert qui trace des chemins dans un corpus qui ne lui est plus ni totalement ni directement lié. Il ne peut plus tendre à un encyclopédisme. A une époque où la complexité caractérise l'information, soit au niveau du contenu, de la

---

<sup>10</sup> Eugène Morel (21 juin 1869-23 mars 1934). Après des études de droit (1886-1889), Eugène Morel renonce au métier d'avocat et entre à la Bibliothèque Nationale en 1892. En 1906, il participe à la fondation de l'Association des Bibliothécaires Français, dont il sera élu président en 1918. En 1910, il publie *La Librairie publique*, ouvrage dans lequel il préfigure le développement des bibliothèques publiques au XX<sup>e</sup> siècle. En 1911, il introduit en France la classification décimale de Dewey à la bibliothèque de Levallois-Perret.

forme, soit au niveau des sources d'information, la clé de l'efficacité de son action repose sur sa capacité à adapter les demandes et les interrogations des utilisateurs aux outils permettant la gestion de l'information. Nous devons de la sorte reconnaître que le "bibliothécaire dévoreur de livres" que nous avons connu dans les siècles précédents n'est plus celui que nous rencontrons systématiquement actuellement. Il est plus devenu un traducteur des demandes des utilisateurs ainsi qu'un déchiffreur d'énigmes.

Le troisième point est que le bibliothécaire doit désormais gérer sa bibliothèque comme une entreprise. Comme lorsqu'il dépendait de l'évêque au Moyen-Age, comme quand il était attaché au bon vouloir des conquérants de l'Antiquité, le bibliothécaire du 21<sup>e</sup> siècle doit rendre des comptes. En plus de la bonne tenue de sa bibliothèque, il doit justifier de ses performances, de l'utilité, de la productivité de son établissement, ce qui n'était pas jusqu'alors demandé par les commanditaires des bibliothèques. Tout comme un chef d'entreprise, il doit négocier l'accès aux ressources électroniques, les prix et l'étendue des accès. Il sait qu'avec son budget, il ne pourra jamais acquérir tous les documents utiles à son fonds, aussi, doit-il faire des choix et épurer. « En faisant ce choix, le bibliothécaire est le premier auteur de sa bibliothèque » (Melot, 2004, p. 15). Le professionnel passe du classement perpétuel au tri constant. Alors qu'avant le fonds de la bibliothèque était formé d'ouvrages récoltés année après année, maintenant, vu la masse d'information, le fonds de la bibliothèque doit se renouveler. Cela a pour conséquence de donner une importance excessive aux résultats de court terme, au détriment d'une gestion à long terme des fonds, ce qui fait également partie du cahier des charges de certains bibliothécaires.

Le quatrième point est que le bibliothécaire doit considérer la multiplicité des formats dans lesquels il peut trouver de l'information. Cédéròms, vidéos, photos, périodiques électroniques, Internet viennent, entre autres, s'immiscer dans les nouvelles formes d'informations à traiter. La perte de pertinence des livres par rapport aux articles de périodiques ainsi que le fait qu'un certain nombre de publications ne paraissent que sous forme électronique, lui demandent également une nouvelle adaptation. Le bibliothécaire ressent un besoin de plus en plus grand de circonscrire le savoir sous toutes ses formes et sur tous les supports actuels afin de lui donner du sens. Cela engendrera la création de nouvelles spécialisations comme médiathécaire, photothécaire ou autre<sup>11</sup>.

Le cinquième point à évoquer est que désormais, le travail du bibliothécaire, avec la diversification des formats de bibliothèques, suppose une grande variété de postes. En effet, la profession s'exerce naturellement dans des ambiances et des structures très diverses. Ces dernières font naturellement appel à autant de qualités différentes. Entre une bibliothèque de village, avec un ou deux salariés et un réseau d'établissements comptant jusqu'à 400 personnes, le travail des bibliothécaires au quotidien n'a pas grand-chose à voir. Dans le premier cas, le salarié remplit toutes les fonctions, de l'agent d'exécution au directeur. Dans le second cas, la division du travail est poussée à l'extrême. Le bibliothécaire est alors spécialisé sur une toute petite partie du fonds. Bien sûr, tous les cas intermédiaires existent entre ces deux exemples. Les contacts avec les usagers ne sont évidemment pas les mêmes selon

---

<sup>11</sup> Cela sera traité plus en avant au chapitre 3.3

l'endroit où on exerce. De la même manière, l'univers change selon la nature de la bibliothèque dans laquelle on exerce : bibliothèque universitaire, bibliothèque spécialisée, bibliothèque de lecture publique.....on ne vous demandera ainsi pas les mêmes compétences selon que vous vous occupiez de manuscrits du 12<sup>e</sup> siècle ou d'un livre de la bibliothèque rose.

Nous pouvons finalement relever que le rapport du bibliothécaire avec l'information qu'il gère évolue : si ses missions de collecte, de signalement et de conservation des documents demeurent, le professionnel sait que le public recherche des contenus validés, et qu'il compte sur le bibliothécaire pour les repérer, valider et mettre en forme l'information.

Malgré tous ces changements, nous devons noter que le concept de la forme et de la fonction du bibliothécaire, qui consistent à aider les utilisateurs à chercher et à utiliser ce que la bibliothèque peut leur offrir, ainsi que l'éthique professionnelle des bibliothécaires d'Alexandrie, restent d'actualité.

### **3.2 Un professionnel aux atouts multiples**

Avant de traiter plus en avant du profil du bibliothécaire, il serait utile de définir les termes tels que "profession" et "métier".

Dans la langue administrative, profession est un terme générique usuel dont l'acception est plus large que le terme métier, souvent réservé au travail de l'ouvrier ou de l'artisan.

Le terme profession a, en français, un sens beaucoup plus large que celui de profession libérale, c'est-à-dire « tout type de travail déterminé, manuel ou non, effectué pour le compte d'un employeur ou pour son propre compte, et dont on peut tirer ses moyens d'existence ». En langue courante, profession a également le sens de « métier à caractère intellectuel ou artistique qui confère un certain prestige à ceux qui l'exercent », ce qui explique l'utilisation fréquente de ce terme pour désigner une profession libérale. Il ne faut toutefois pas conclure pour autant que toute profession est une profession libérale.

Un métier est un travail manuel comportant généralement des activités complexes et exigeant du travailleur des connaissances techniques approfondies, un jugement alerte et beaucoup d'adresse. Dans le monde artisanal, le métier correspondait essentiellement à un ensemble de savoir-faire pratique. Aujourd'hui, il requiert plutôt un savoir-faire technique spécialisé et comprend toute activité industrielle, artisanale ou autre, dont l'exercice est reconnu, officiellement ou traditionnellement, comme nécessitant des qualifications en termes de connaissances, capacités, pratiques et expérience.

Il est intéressant d'insister sur le fait que ce soit le bibliothécaire, le documentaliste ou tout autre spécialiste de la profession, des qualités de plus en plus nombreuses lui sont demandées. En effet, de nos jours, l'éventail des compétences requises est devenu beaucoup plus large et beaucoup moins bien défini. Comme le montre à l'évidence la liste de compétences qui sont demandées aujourd'hui, la

bibliothéconomie, entendue comme un ensemble de pratiques professionnelles, n'a plus grand chose à voir avec ce qu'elle était il y a un demi-siècle. En effet, le bibliothécaire doit posséder des connaissances :

- générales (orientations politiques et économiques, fonctionnement des institutions)
- en économie (politique des prix)
- en sociologie (connaissance du public auquel on s'adresse, techniques d'enquête)
- en psychologie (accueil des utilisateurs, communication)
- en éthique (codes de conduite)
- en gestion des fonds
- en technologie (communication, informatique)
- en gestion de l'information (connaissance des ressources documentaires)
- stratégiques (présentation d'un budget argumenté)

Lorsque l'on se réfère à l'Euroréférentiel I&D<sup>12</sup>, nous pouvons voir que ce qui a beaucoup changé est surtout à chercher dans les domaines technologiques et de management.

A force de vouloir la reconnaissance, d'avoir démultiplié leurs tâches quotidiennes et dû (ou voulu) maîtriser tous les chaînons de la chaîne documentaire, le bibliothécaire s'est un peu perdu. Il doit posséder de plus en plus de compétences générales qu'il partage avec de nombreux autres secteurs professionnels. De la sorte, selon ma propre expérience, nous assistons à une dilution de son propre professionnalisme, qui semble s'étendre de manière quasi infinie. Il passe ainsi son temps à gérer des problèmes multiples. De la photocopieuse au budget, en passant par des bugs informatiques et il trouve de moins en moins de temps pour se consacrer au contenu

---

<sup>12</sup> L'Euroréférentiel I&D a défini pas moins de trente-trois compétences et vingt aptitudes des professionnels européens de l'information-documentation.

Les domaines de compétence sont les suivants :

Information : relations avec les usages et les clients, compréhension du milieu professionnel, application du droit de l'information, gestion des contenus et des connaissances, identification et validation des sources d'information, gestion des collections et des fonds, enrichissement des collections et des fonds, traitement matériel des documents, aménagement et équipement, conception de produits et de services, conception

Technologies : conception informatique de systèmes d'information documentaire, développement informatique d'applications, publication et édition, technologies de l'Internet, technologies de l'information et de la communication.

Communication : communication orale/écrite/audiovisuelle/par l'informatique/interpersonnelle/institutionnelle, pratique d'une langue étrangère.

Management : management global de l'information, marketing, vente et diffusion, gestion budgétaire, gestion de projet et planification, diagnostic et évaluation, gestion des ressources humaines, formation et actions pédagogiques.

Les principales aptitudes sont les suivantes :

Relation : autonomie, capacité de communication, disponibilité, empathie, esprit d'équipe, aptitude à la négociation, sens pédagogique.

Rechercher : curiosité d'esprit

Analyser : esprit d'analyse, esprit critique, esprit de synthèse

Communiquer : discrétion, réactivité

Gérer : persévérance, rigueur

Organiser : faculté d'adaptation, sens de l'anticipation, esprit de décision, esprit d'initiative, sens de l'organisation

des collections. Il est d'autant plus intéressant de noter qu'il est quasiment impossible de rendre compte de la diversité des activités du bibliothécaire à l'aide d'un seul verbe. De surcroît, l'analyse des activités des bibliothécaires a conduit à évoquer les et non le métier des bibliothèques en raison de leur très grande variété et du recours à des compétences très différentes représentatives d'une pluralité de métiers.

Ce qui est d'autant plus intéressant est que ces compétences ne sont nullement celles qu'avanceraient la plupart des personnes externes au monde de la bibliothéconomie si on leur demandait de nous énumérer les caractéristiques les plus importantes nécessaires à la pratique de la profession de bibliothécaire. En effet, l'image de l'érudit solitaire, fermé au changement, sans organisation, dépourvu de toute rigueur administrative reste bien ancrée dans l'imaginaire collectif...

Calenge dit : «S'ils ressentent souvent un malaise quant à la reconnaissance de leur métier (notamment vis-à-vis des universitaires), c'est peut-être en partie parce que l'objet de ce métier n'est pas reconnu comme « science » dans le cadre des sciences sociales et humaines » (Calenge, 1995). En effet, on peut dire que les dimensions techniques de ce métier ne sont nullement reconnues au même titre que celle d'un médecin ou d'un ingénieur des ponts et chaussées, mais il en demeure que cette profession requiert un savoir-faire spécifique.

Cependant, du fait de leur obsession à vouloir que l'on considère leur métier de bibliothécaire comme une profession<sup>13</sup> et du fait, plus récemment, d'une demande importante en formation, les bibliothécaires ont plus ou moins formé une sorte de société très fermée. « Ils se représentent la bibliothèque comme un monde à part requerrant une expertise précise. Or, on peut se demander quels sont les motifs d'une attitude qui est peut-être plus défensive que conquérante, en ce sens qu'elle tend à faire des bibliothèques une sorte de chasse gardée des professionnels de ces services, selon un réflexe isolationniste » (Gleyze, 2004, p. 24)

Cette attitude s'avère négative pour les bibliothécaires et la mise en valeur de leur métier. En effet, ils se retrouvent cantonnés dans un rôle de gestionnaires et leur profession "ne gagne ni en visibilité, ni en reconnaissance sociale" (Gleyze, 2004, p.25).

### ***3.3 Nouveaux supports, nouveaux outils : nouveaux métiers***

Durant cette même période, comme il a été mentionné plus haut, le métier de bibliothécaire se diversifie suite à la multiplication des supports et des outils. La succession d'innovations techniques influe sur l'ensemble des pratiques de bibliothéconomie. Un nouvel outil ne chasse pas forcément les savoir-faire développés et acquis au fil du temps, mais en appelle d'autres et exige de réfléchir à la notion de transfert d'un outil à l'autre. Comme il est dit dans le référentiel des métiers types des professionnels de l'information et de la documentation, « cette profession se décline en plusieurs métiers, de plus en plus nombreux et différenciés à mesure que la demande sociale se diversifie et que l'éventail des technologies

---

<sup>13</sup> [http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r\\_motclef/index800\\_1.asp](http://www.granddictionnaire.com/btml/fra/r_motclef/index800_1.asp)

applicables s'élargit » (ADBS, 2001, p. 9). Alors que nous ne connaissions auparavant que le terme de bibliothécaire et que celui de documentaliste est apparu au début du 19<sup>e</sup> siècle, l'ADBS a distingué plus de dix-neuf métiers-types étant les plus représentatifs de la profession et quarante-huit emplois<sup>14</sup>. A ces derniers, nous pouvons ajouter le poste d'assistant en information documentaire qui est fréquent en Suisse.

Lorsque nous étudions la liste des dix-neuf métiers-types, peu d'entre eux nous sont communs. En effet, en Suisse, nous n'utilisons pas vraiment les mêmes termes excepté en ce qui concerne certaines dénominations comme celles de « documentaliste », de « veilleur », de « gestionnaire de données ». Nous utilisons plutôt ce que le référentiel qualifie d'emplois. En effet, médiathécaire, bibliothécaire-documentaliste, veilleur-documentaliste, record manager, webmestre sont des termes qui nous sont plus familiers. Avec l'entrée de la photo dans le monde de la bibliothèque tout d'abord, des vidéos et des ordinateurs ensuite, et finalement d'Internet, le bibliothécaire doit sans cesse mettre à jour ses connaissances et des spécialisations se développent afin que ce dernier gère au mieux l'information.

J'aimerais cependant mettre en avant le métier-type qui nous est le plus connu : celui de documentaliste. En effet, alors qu'il est des plus difficile de trouver des informations sur les autres métiers-types, celui de documentaliste est plus que documenté. De plus, je considère que d'octroyer une place de choix dans ce travail à ce métier est primordial. En effet, le métier de bibliothécaire, de par son évolution, a poussé à la création de cette nouvelle profession vers laquelle se dirigent de plus en plus les actions du bibliothécaire traditionnel.

### **3.3.2 De la conservation à l'accessibilité<sup>15</sup>**

Au 19<sup>e</sup> siècle, même si les techniques bibliothéconomiques évoluent, la demande s'accroît et bon nombre de chercheurs, avec le développement de la recherche scientifique, ne trouvent pas les moyens adéquats en bibliothèque pour accéder aux documents de plus en plus nombreux et variés. L'activité des professionnels se centre plus sur les besoins des utilisateurs, et ces derniers prennent rapidement conscience de la nécessité de créer des outils « médiateurs » entre le gestionnaire et l'utilisateur. A cette époque, on entre dans l'ère de l'accroissement de la masse de l'information. Les chercheurs constituent un public très demandeur, notamment d'articles spécialisés. L'unité n'est désormais plus dans le livre, mais l'article à l'intérieur du document. Il faut désormais dépouiller les documents qui les intéressent, et utiliser des techniques différentes de la bibliographie traditionnelle qui listait davantage des titres, en cherchant à traduire le contenu des documents. C'est ainsi que l'on voit apparaître des centres de documentation qui prennent également

---

<sup>14</sup> « Le terme de métier distingue un ensemble de compétences mobilisables présentes chez un certain nombre d'individus, concourant à un même but en remplissant une fonction technique commune. Les métiers [qui sont décrits dans le référentiel de l'ADBS] sont des métiers-types, définis théoriquement par généralisation des réalités observables, et correspondent soit à un métier, soit à un regroupement de métiers proches. Ils se distinguent des emplois qui sont des ensembles de postes de travail concrets suffisamment proches pour pouvoir être étudiés et traités de façon globale ; ces emplois sont composés d'activités combinées entre elles en fonction d'une organisation particulière » (ADBS, 2001, p. 10)

<sup>15</sup> Ce chapitre s'est largement inspiré de l'ouvrage de Mme Fayet-Scribe, Sylvie (2000). Histoire de la documentation en France : culture, science et technologie de l'information : 1895-1937, CNRS- Éditions

en compte le traitement d'autres supports que le livre. Débordant l'univers des documents imprimés, la recherche peut également se porter sur tout autre support qui peut contenir l'information : films, disques, bandes magnétiques, littérature grise...

Pour se documenter, les professionnels, ont créé des techniques spécifiques dites « techniques documentaires ». Celles-ci se basent sur une technique préexistante au développement de la documentation : le catalogage. Elles recouvrent tout ce qui a trait à la collecte et à la sélection des documents, à l'analyse et à la mise en mémoire de l'information, à la recherche des informations et à la diffusion des documents.

Jusque là, le bibliothécaire mettait plus d'importance dans son travail dans la conservation du document en se basant sur sa forme. Désormais, avec les documentalistes, on mise davantage sur le possible accès au contenu.

La distinction entre la bibliothéconomie et la documentation est finalement plus à rechercher dans l'attitude, dans la manière de concevoir l'approche du document que dans ce qui constitue profondément ces deux disciplines. C'est-à-dire que bibliothécaires comme documentalistes utilisent une histoire commune, une évolution commune dans la constitution d'outils, des techniques, dans cette quête d'accès aux connaissances. Mais cette dernière catégorie de professionnels fait porter davantage l'intérêt sur la demande, sur l'utilisateur, sur les différents moyens d'accès, sur les différents supports, sur les nouveaux types de documents.

D'une classification simple dans le bibliothèque jusque-là, on développe le catalogue et l'indexation précise des documents. Cela a également pour but de faciliter l'accès au contenu d'un document ou d'un ensemble de documents à partir d'un sujet ou d'une combinaison de sujets. La notion d'indexation se trouve au cœur de la pratique documentaire : elle constitue l'opération centrale du traitement des documents au sein de la chaîne documentaire classique.

L'apparition du réseau Internet et d'une manière plus générale de l'information numérisée modifie par conséquent le traitement de la chaîne documentaire habituelle. Les professionnels voient déferler un océan documentaire quasi-infini. Beaucoup d'entreprises prennent conscience de l'importance de bien exploiter la masse d'information produite et de la nécessité de recruter des professionnels de l'information, capables de la chercher, de l'analyser, de la valider et de la diffuser. Les documentalistes se retrouvent donc au premier plan et, en collaboration le plus souvent avec des informaticiens, deviennent des acteurs à part entière de la gestion et de l'accès à l'information. De plus en plus, et pour des raisons de temps (afin de lutter contre l'augmentation toujours incessante de la masse d'information) on organise des mises en réseau de catalogues, des importations de données, de notices déjà toutes faites. Il s'agit alors, pour le documentaliste, davantage de développer des opérations de veille, de vérification de données et de leur traitement dans les opérations. L'avènement des ordinateurs marquera, vers les années 1960, le recul des classifications au profit des thésaurus, avant que ceux-ci ne deviennent, dans les années 1970, l'outil privilégié de tous les systèmes documentaires.

A l'heure actuelle, malgré le fait que la profession de documentaliste se soit constituée dans la volonté de se distinguer de celle de bibliothécaire, nous pouvons avancer quelques similitudes entre les deux spécialisations. En effet, les points de convergence sont de plus en plus évidents entre les bibliothécaires et les documentalistes :

- par l'arrivée des technologies tout d'abord, les bibliothèques proposant les mêmes outils de recherche d'information que les centres de documentation (banques de données, cédéroms, Internet,...)
- par l'arrivée en force de l'économie dans les deux secteurs (gestion, performance du service, rentabilité, qualité,...)
- par l'émergence de préoccupations communes ayant trait au monde de l'information (validité et pertinence de l'information diffusée, droit de l'information, société de l'information).
- par la prise de conscience du rôle central de l'utilisateur / lecteur / usager (élève, étudiant, enseignant, public spécialisé ou plus large) ce qui entraîne bibliothécaire et documentaliste à mieux mettre en lumière leur action, à transmettre leur savoir-faire.

La complémentarité existe réellement et à plusieurs niveaux : des fonds et des collections, des espaces et technologies proposées, des compétences que les deux métiers peuvent échanger.

### **3.4 Émergence de l'utilisateur**

Avec la mise en place du libre accès, le contact avec les utilisateurs s'est développé. Bien sûr, la définition du métier reste la même : il s'agit toujours de constituer des collections, de les organiser et de les proposer au public, mais avec l'évolution de sa profession, le bibliothécaire, dans le souci de rendre intelligible et utilisable la collection qu'il conserve et enrichit, se voit dans l'obligation de développer également d'autres qualités. Il se rend compte tout d'abord du besoin de connaître son utilisateur et de savoir ce dont celui-ci il a réellement besoin. Son attente ainsi que ses désirs sont évalués. Les études sur ces questions sont de plus en plus courantes et lui permettent de mieux se positionner face à ses aspirations. De la sorte, le bibliothécaire actuel s'adapte beaucoup plus aux besoins des utilisateurs qu'il ne le faisait auparavant. La plupart des bibliothécaires qui savent rester en contact avec les utilisateurs connaissent leurs besoins immédiats . Par contre les bibliothécaires qui ne sont pas en contact avec la communauté des lecteurs ordinaires promeuvent souvent l'innovation comme fin en soi et de ce fait se perdent et perdent leurs utilisateurs. Daniel Anet, dans sa biographie dit de son rapport avec les utilisateurs : « Le chemin des livres fut un chemin des êtres » (Anet, 1987, p.24). Il voit également dans son métier un rôle de « conseiller en lectures » (ibid. p.29).

Une des premières compétences que le bibliothécaire doit développer est celle liée à la formation. En effet, avec l'évolution des nouvelles technologies, la diversification des outils par lesquels il est possible d'accéder au savoir et le nombre grandissant des utilisateurs des bibliothèques, ce dernier ne peut plus toujours répondre à chacun. On peut considérer que l'autonomie de l'utilisateur d'un système d'information à qui l'on n'apprend pas à maîtriser le savoir de la documentation est très relative.

De la sorte, une nouvelle tâche est proposée par les bibliothécaires : la formation. Alors qu'au 19<sup>e</sup> siècle, le modèle pédagogique dominant s'attachait plus à diffuser l'instruction qu'à enseigner à être autonome dans l'acquisition du savoir, aujourd'hui, les priorités des bibliothécaires et des enseignants ont changé. De plus en plus, dans de nombreux cursus, un enseignement à la recherche documentaire est organisé par les bibliothécaires/documentalistes qui ont pris conscience de ce besoin. Le bibliothécaire/documentaliste forme à l'utilisation des outils documentaires et plus généralement au principe et à la méthodologie de la recherche documentaire : connaître les sources d'information, les trier, les valider voire les critiquer sont les étapes de base de ces formations. Qu'il s'appelle enseignant-documentaliste, bibliothécaire-éducateur, voire bibliothécaire-formateur son rôle est le même.

Une seconde compétence est sa facilité à organiser des animations culturelles. De l'exposition au débat en passant par des ateliers de conteurs, le bibliothécaire doit de plus en plus diversifier ses compétences annexes.

#### **4. Conclusion : fin du métier de bibliothécaire ?**

Dominique Lahary paraphrasait, en 1994, Michel Jobert et disait : « le problème n'est pas de savoir si les bibliothécaires vont disparaître, mais quand » (Lahary, 1994). Je ne suis pas d'accord avec elle et je pense que depuis dix années, les bibliothécaires ont prouvé qu'ils voulaient rester dans la course pour l'accès à l'information et au savoir. Peut-être que le métier a évolué un peu plus vers le côté de la documentation, mais quoi qu'il en soit, il demeure vivant.

On parle de la mort annoncée du métier chaque fois qu'apparaissent de nouvelles technologies ; on disait la même chose lorsque est apparu le Minitel. Mais le métier de bibliothécaire évolue parallèlement à la technologie, il ne meurt pas. Tant qu'il y aura des producteurs de nouvelles techniques, d'informations, le bibliothécaire sera là pour permettre à l'utilisateur de trouver ce qu'il recherche. Pour le bibliothécaire, trouver la bonne information a toujours été la priorité quel que soit le support : le métier a toujours évolué avec les technologies et les bibliothécaires ont montré qu'ils avaient un grand pouvoir d'adaptation. De tout temps, le bibliothécaire a dû s'habituer à de nouveaux supports (passage du papyrus au codex...). Actuellement, nous sommes à la frontière entre l'époque du papier (c'est-à-dire des livres et des périodiques imprimés) et celle de l'électronique.

Avec l'apparition de bibliothèques sans bibliothécaire visible, comme il en existe désormais à Singapour, on pourrait également se demander dans quelle mesure la présence même du bibliothécaire est indispensable à la recherche de documents. Nous pourrions arguer qu'une hôtesse d'accueil fournirait tout aussi bien les informations demandées par l'utilisateur qu'un bibliothécaire. Mais cela serait sans considérer tout le travail en amont : le choix, les commandes, le catalogage, la mise à disposition des ouvrages etc. Tout ceci ne pourra s'effectuer sans le savoir-faire des bibliothécaires.

Pour subsister, le bibliothécaire a besoin d'une bibliothèque. Pour que la bibliothèque survive, il faudra que les positions traditionnelles<sup>16</sup> des bibliothèques soient consolidées. Les services sur place doivent être mis en valeur : prêt, conseil, consultation de documents papier (journaux, revues, ouvrages de référence et livres), mise à disposition d'accès Internet et de photocopieurs. Il ne faut pas oublier que malgré le fait qu'une grande masse d'information soit disponible de façon électronique, encore une grande partie de la population n'a ni les outils, ni les connaissances pour y accéder. La bibliothèque doit conserver également son rôle qui est de mettre à disposition des usagers un corpus intellectuel constitué. Contribuer à produire du sens est certainement l'avenir du métier de bibliothécaire.

La diversification du métier de bibliothécaire doit permettre à ce dernier d'inscrire son activité dans des réseaux d'innovation, interne et externe. Cette inscription s'appuie sur la consolidation des services traditionnels de la bibliothèque et sur une aptitude de l'organisation à apprendre en expérimentant. Le bibliothécaire doit accepter de n'être plus maître des outils qu'il emploie.

Pour survivre, il me semble indispensable que le bibliothécaire reste ouvert aux changements, qu'il se forme et qu'il développe son réseau afin de pouvoir anticiper les changements technologiques et se les approprier.

Le bibliothécaire doit également croire en sa mission globale, ainsi qu'en ses fonctions de gardien du savoir et fournisseur d'information. Il lui faut mettre en valeur sa profession et les qualités inhérentes à l'exercice de sa fonction. Il serait intéressant de la sorte de faire un travail de sensibilisation de son métier auprès du public. La part du relationnel entre l'utilisateur et le professionnel s'étant développée, ce dernier peut en profiter et travailler directement là-dessus. En effet, son avenir dépendra en partie de la perception par le public de son rôle dans la société. « La bibliothèque n'existe que par la communauté » (Melot, 2004, p.7) a dit Michel Melot qui a bien compris cette interaction.

Je n'ai pas de réponse toute faite quant à savoir ce que vont devenir les bibliothèques ainsi que les bibliothécaires dans l'avenir. La BBF, lors du salon du livre 2004 a organisé un débat sur le thème suivant : « L'avenir des bibliothécaires est-il derrière eux ? ». Laurence Tarin, dans sa chronique nous rapporte les quatre scénarios envisagés par les professionnels face à ce thème<sup>17</sup>.

Le premier scénario envisage la bibliothèque du futur comme une institution tentant de répondre en même temps à toutes les demandes sociales suite au déficit des institutions comme les écoles, l'ANPE, les missions locales, les maisons des jeunes etc.

Le second scénario anticipe la notion d'accès qui prendrait le pas sur celle de la possession. La bibliothèque deviendrait un lieu de consommation de masse où l'on paierait le droit d'emprunter un ouvrage quelque temps. On peut cependant se demander si la personne qui gèrerait ce lieu serait encore un bibliothécaire.

---

<sup>16</sup> Par "positions traditionnelles" nous entendons celles qui font traditionnellement partie de la profession: le prêt, le conseil, la consultation de documents papier, l'aide à la recherche.

<sup>17</sup> Laurence Tarin, L'avenir des bibliothécaires est-il derrière eux ?, in BBF, t. 49, n°4, p.111-112

Le troisième scénario met en avant le développement futur de la notion d'information. L'utilisateur ayant accès à toute l'information depuis chez lui, l'utilité du bibliothécaire serait amoindrie à moins que ce dernier ne se transforme en courtier en information et soit utile dans la sélection de l'information pertinente uniquement.

Le quatrième scénario imagine la médiathèque comme un centre de ressources et surtout comme le seul lieu d'accès gratuit à l'information et à la culture. Dans cette structure, la place du papier irait en diminuant, mais le cœur du métier ne changerait pas.

En ce qui me concerne, après avoir étudié ce sujet et évalué comment le métier s'est construit au cours des siècles, je ne pense pas que ce dernier va disparaître. Je pense plutôt qu'il va évoluer vers autre chose. Le bibliothécaire traditionnel ne peut plus exister dans une société telle que la nôtre. Nous sommes dans une société de consommation, les évolutions technologiques sont rapides et l'homme, de par sa nature, en veut toujours plus. Les nouvelles générations ont déjà le réflexe de rechercher les informations uniquement via Internet. Elles croient que ce puits de connaissances apportera une réponse à leur question immédiate, ce qui est souvent le cas. Michel Melot, lui, ne croit pas en la disparition du livre (Melot, 2004, p. 38 et suivantes), Comme lui, je considère la lecture, le feuilletage et la recherche d'un livre dans un rayonnage comme un pur plaisir. Est-ce parce que je fais encore partie de la génération qui n'avait pas d'ordinateur à leur naissance ? Je sais que nombreux sont ceux de ma génération qui partagent mon point de vue, et je pense que de ce fait, la lecture, les bibliothèques et les bibliothécaires ont encore de beaux jours devant eux. Je pense simplement que pour rester d'actualité, les bibliothécaires doivent se rapprocher de l'utilisateur et viser, comme c'est déjà le cas actuellement dans divers centres de documentation (comme par exemple celui du CICR), à un service apportant une plus value. En effet, cela n'est plus suffisant de mettre à disposition des ouvrages, encore faut-il pouvoir conseiller le lecteur et l'aider à se diriger dans la masse d'information disponible. Ainsi, l'utilisateur a la possibilité de demander une aide professionnelle s'il le désire. Le bibliothécaire doit être visible et disponible afin que son métier soit connu et reconnu.

Je n'aurais pas choisi de devenir bibliothécaire si j'avais pensé une seule seconde que le livre et que ce métier qui regroupe tout ce que j'aime faire puissent disparaître. L'évolution que le métier a connue au cours des années passées me fait l'aimer encore plus. Jamais je n'aurais tant apprécié ce dernier s'il ne comportait pas autant de facettes et de possibilités. J'aime à savoir qu'avec ce métier, ma journée pourra être variée et intéressante. Que je pourrai coller des étiquettes, faire une bibliographie pour un utilisateur, en former un autre, rechercher le bon article sur une base de données qui me donne du fil à retordre, faire un peu de catalogage, sélectionner les prochains ouvrages que la bibliothèque va acquérir, rencontrer des personnes de tous horizons et aux demandes parfois étonnantes, ressentir le déficit de proposer la bonne documentation au bon utilisateur et au bon moment et boire un café en passant avec mes collègues.

Le métier de bibliothécaire ne fait pas rêver. Combien de fois n'ai-je pas ressenti un désintéressement des personnes qui me demandaient quelle était ma profession. Lorsque je réponds : « Bibliothécaire », la réponse est toujours : « Ah » et on passe à

autre chose. De temps en temps, je dis : « Documentaliste » mais les personnes ne connaissant pas le domaine ne sont pas réellement intéressées. Quoi qu'il en soit, les gens pensent savoir ce qu'est le métier de bibliothécaire et donc ne s'y intéressent plus. Ils voient encore les bibliothécaires encore comme des vieilles femmes en jupe plissée et à chignon qui classent des livres et font taire les utilisateurs trop bruyants.

En tant qu'historienne de formation, j'ai réellement beaucoup apprécié de pouvoir regrouper mes deux passions dans ce travail. Pour moi, on ne peut juger de quelque chose sans voir d'où cela vient et pourquoi cela a évolué de la sorte au cours des années. Je ne sais pas si l'histoire des bibliothèques et du métier sont des sujets qui sont enseignés aux apprentis bibliothécaires, mais en ce qui me concerne, je ne connaissais rien du sujet avant ce travail. Ce dernier m'a permis de mieux comprendre comment nous en sommes arrivés où nous sommes actuellement. Isaac Newton disait : « j'ai pu trouver ce que je cherchais parce que je suis monté sur les épaules de la génération qui m'avait précédé ». De même, j'ai trouvé dans ce travail ce que j'étais venue y chercher. J'ai constaté que la base du métier de bibliothécaire a subsisté au cours des siècles et que le bibliothécaire actuel, malgré ce qu'il en dit, garde bien ancré au fond de lui les apports de chaque génération. J'ai également compris que lutter contre les évolutions de la société ne sert à rien et qu'en prendre le meilleur doit aussi être valable pour le bibliothécaire. Je comprends bien la peur que ressentent les anciens bibliothécaires face aux nouvelles données de la société de l'information, mais au lieu de la combattre, mieux vaut dans tous les cas essayer de « voguer avec le courant ».

Ce travail m'a ouvert l'esprit sur d'autres questionnements que je n'ai pu traiter, mais qui font partie également de l'évolution de la profession de bibliothécaire. En effet, un sujet comme l'étude de l'évolution des formations des bibliothécaires au cours des siècles serait réellement intéressant. De même, l'étude sur les référentiels des métiers de la documentation et de l'information reste à faire, mais demanderait un énorme investissement. Finalement, une enquête ainsi qu'une analyse de la vision qu'ont eue et qu'ont actuellement les utilisateurs sur la profession de bibliothécaire mériteraient d'être un jour menées. Je laisse à d'autres le soin de pousser plus en avant ces pistes de nouvelles recherches.

Je ne sais où me mènera mon expérience professionnelle actuelle dans le monde de la bibliothéconomie, mais je compte bien en apprendre le plus possible et enrichir mes connaissances dans les domaines variés que je pourrai appréhender grâce à un métier si riche.

## **Bibliographie:**

### Monographies :

- Accart, Jean-Philippe (2003). Le métier de documentaliste, Paris, Ed du Cercle de librairie
- Association des professionnels de l'information et de la documentation (Mars 2001). Référentiel des métiers-types des professionnels de l'information-documentation. ADBS Ed.
- Baratin, Marc et Chrétien Jacob (1996). Le pouvoir des bibliothèques : la mémoire des livres en Occident, Paris, Albin Michel
- Bowden, Russel (Ed.) (1994). Status, Reputation & Image of the Library & Information Profession: Proceedings of the IFLA Pre Session Seminar Delhi 24-28 August 1992. K. G. Saur.
- Dubar, Claude (2000). La crise des identités : l'interprétation d'une mutation. Paris, PUF
- European Council of Information Association (2004). Euroréférentiel I&D, ADBS, Paris
- Fayet-Scribe, Sylvie (2000). Histoire de la documentation en France : culture, science et technologie de l'information : 1895-1937, CNRS- Éditions
- Gorman, Michael (2000). Our enduring values : librarianship in the 21st century. Chicago, American Library Association.
- Lerner, Fred (2001). The Story of Libraries. Continuum International Publishing Group.
- Neely, Teresa Y. (Ed.) (1996). In our own voices : the changing role of librarianship. Folkestone, Scarecrow
- Masson, André et Pallier, Denis (1982), Les bibliothèques. Paris, Que sais-je ? PUF
- Oval, Isabelle (2000). Les métiers de la documentation et des bibliothèques. Paris, L'étudiant.
- Seibel, Bernadette (1988). Au nom du livre : analyse sociale d'une profession : les bibliothécaires. Paris, La documentation française
- Stieg, Margaret F. (1992). Change and challenge in library and information science education. London, American Library education.
- Thompson, James (1977). A history of the principles of librarianship, London, C. Bingley.

### Articles :

- Accart, Jean-Philippe (2000). Bibliothécaire, documentaliste : même métier ? In BBF, t. 45, n°1, p.88-93
- Arot, Dominique (2000). Les valeurs professionnelles du bibliothécaire. In BBF, t. 45, n°1, p. 33-41
- Calenge, Bertrand (1999). Regards franco-québécois sur les métiers des bibliothèques. In BBF, t. 44, n°3, p. 110-111
- Cormouls, Martine (2000). Nouveaux territoires des métiers documentaires. In BBF, t. 44, n°2, p.113-116
- Bleyze, Alain (2004). Quelles compétences pour les bibliothécaires ? Diversité des fonctions et référentiels. In Documentaliste-Sciences de l'information, vol. 41, n°6, p. 22-26

- Irving, Ann (1995). Métiers des bibliothèques et des services d'information au Royaume-Uni. In BBF, t. 40, n°6, p. 88-92
- Kupiec, Anne (2003). Qu'est-ce qu'un(e) bibliothécaire ? In BBF, t.48, n°1, p. 5-9
- Lahary, Dominique (1994). Du profil de poste au métier : le métier de bibliothécaire : mort ou transfiguration ? in Bulletin d'informations de l'ABF, n°164
- Lancelot, Gwénaëlle et Delphine Secroun (1998). La pédagogie du bibliothécaire. In BBF, t. 43, n°6, p. 60-63
- Lapèlerie, François (2001). Qu'est-ce qu'un bibliothécaire ? In BBF, t. 46, n°2, p. 118-120
- Lapèlerie, François (1998). Les qualités essentielles du bibliothécaire. In BBF, t. 43, n°6, p. 68-74
- Le Saux, Annie (2002). Conservateur de bibliothèque, un nouveau métier ? In BBF, t. 47, n°1, p. 101-103
- Le Seven, Aline (1998). Un nouveau métier : médiateur du livre. In BBF, t. 43, n° 3, p. 81-82
- Line, Maurice B. (1998). Le métier de bibliothécaire : un ensemble de pratiques confuses et discontinues. In BBF, t. 43, n°2, p. 44-48
- Loire, Marion et Martin, Sylvie (2000). Les bibliothèques du futur. In BBF, t. 45, n°4, p.115-116
- Marcum, Deanna (May 2002). Will everyone be a librarian : the future of libraries. In Journal of the association for history and computing, vol. 5, n°1
- Meyriat, Jean (1996). Documentalistes et bibliothécaires : regards croisés sur leur formation. In BBF, t. 41, n°6, p. 37-40
- Parry, Julie (2000). Bibliothécaires et universitaires. In BBF, t. 45, n°1, p. 82-86
- Tables rondes sur les métiers de bibliothécaires et documentalistes et sur les revues professionnelles, in Documentaliste – Sciences de l'information, vol. 36, n°3, 1999
- Tarin, Laurence (2004). L'avenir des bibliothécaires est-il derrière eux ? In BBF, t. 49, n°4, p. 111-112
- Weech, Terry L. (1995). L'évolution des métiers de bibliothèques aux Etats-Unis. In BBF, t. 40, n°6, p. 82-87

#### Témoignages :

- Anet, Daniel (1987). Vivre avec des livres : souvenirs d'un bibliothécaire. Genève, Ed. Slatkine
- Aubert, Fernand (1938). Confidences d'un bibliothécaire. Extrait du journal de Genève.
- Sibertin-Blanc Durnant, Brigitte (2004). Mémoires d'une bibliothécaire, Ed. Confluences, Compiègne

Sites consultés :

- Résumé de l'ouvrage de Gorman, Michael et Crawford, Walt (1995). Future Libraries : Dream, Madness and Reality, in Hermes : Revue critique, automne 1998.  
<http://pages.globetrotter.net/charro/HERMES2/gormancrawford.htm>
- MacLennan, Birdie (2000). To be a librarian, today and tomorrow : Reflections on library education and practice in a changing world.  
<http://www.libnet.ulg.ac.be/spring/Birdie.htm>
- La B.s.B ou "la bibliothèque sans bibliothécaire = la bibliothèque où l'utilisateur est seul et complètement autonome (B.U.S.C.A) (ou la bibliothèque en libre-service intégral, B.E.L.S.I. ?)." : l'expérience de Singapour.  
[http://www.ifla.org/IV/ifla69/papers/050f\\_trans-Nqian-Lek-Choh.pdf](http://www.ifla.org/IV/ifla69/papers/050f_trans-Nqian-Lek-Choh.pdf)